

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 277-278

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__277_0>

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

I.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1868.

Le 2 mai 1868, la Société s'est réunie sous la présidence de M. Hippolyte Passy, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre par laquelle M. Michel Chevalier donne sa démission de président de la Société.

M. le président met aux voix l'acceptation de cette démission. Elle est acceptée par 21 voix contre 5 sur 26 votants.

L'ordre du jour appelle la nomination de plusieurs membres du bureau. L'appel nominal constate la présence de 27 membres.

M. Wolowski, vice-président, présente la candidature de M. Passy, ancien ministre, membre de l'Institut, aux fonctions de président.

L'élection a lieu au scrutin secret et donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 26. — Majorité absolue, 14.

MM. Hippolyte Passy, 21 voix; Michel Chevalier, 4; Wolowski, 1.

En conséquence, M. Hippolyte Passy est proclamé président de la Société.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Passy.

MM. Wolowski et Legoyt exposent les titres de M. Cl. Juglar, un des secrétaires adjoints, et appuient sa candidature.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 26. — Majorité absolue, 14.

MM. Cl. Juglar, 21 voix; Dr Bertillon, 2; bulletins blancs, 3.

En conséquence, M. le Dr Cl. Juglar est élu vice-président de la Société.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un secrétaire adjoint, en remplacement de M. Juglar, nommé vice-président.

M. Legoyt présente la candidature de M. Motheré, chef du bureau central à l'Hôtel de ville. MM. Humbert et Bertillon demandent que l'élection soit ajournée à la prochaine séance; mais, après quelques observations de MM. Wolowski et Robyns, la Société décide qu'elle aura lieu immédiatement.

M. Horn présente la candidature de M. Demay, lauréat de l'Institut, membre fondateur de la Société, et un des sociétaires les plus assidus. M. Demay exprime sa reconnaissance à l'honorable préopinant, mais il déclare que des fonctions **au** dehors ne lui permettent pas d'accepter l'honneur qu'on veut lui décerner.

Il est procédé au vote :

Nombre des votants, 27. — Majorité absolue, 14.

MM. Motheré, 20; Dr Bertillon, 4; Dr Vacher, 1; bulletins blancs, 2.

En conséquence, M. Motheré est nommé vice-président.

Le bureau de la Société se trouve ainsi reconstitué :

M. Passy, *président*.

MM. Wolowski, Léonce de Lavergne, Bertrand, Juglar, *vice-présidents*!

M. Legoyt, *secrétaire perpétuel*.

M. Loua, Motheré, *secrétaires adjoints*.

M. le président déclare que la délibération est ouverte sur la prise en considération d'une demande de révision des *statuts*, présentée par MM. Lunier, Bertillon, Fould, Frogier de Mauny, marquis de Fontette, Léon Humbert, Fœdor Toman et Dr Bourdin.

M. le Dr Blin des Cormiers exprime l'avis que, les statuts de la Société étant en ce moment soumis au Conseil d'État, il convient d'en ajourner la révision jusqu'à leur examen par cette assemblée.

M. Bertillon demande, au contraire, que les statuts soient révisés et améliorés en vue de cet examen. Il estime que la rédaction en est trop étendue, qu'ils contiennent des développements excessifs, qu'on pourrait réservé pour un règlement intérieur.

M. Wolowski s'étonne de ces critiques; il fait observer que les statuts n'ont que 12 articles, qu'ils remontent à huit années et que la Société a vécu et prospéré sous leur régime; il ne voit donc aucune raison de les modifier.

M. Bertillon combat cette opinion. La rééligibilité indéfinie des membres du bureau admise par les statuts lui paraît constituer une atteinte à la liberté dont les sociétaires doivent jouir au point de vue du choix des membres du bureau.

M. Lavollée répond que la proposition de M. Bertillon serait précisément une entrave à cette liberté, puisque son adoption aurait pour résultat de leur interdire de renommer les hommes éminents qui la dirigent, et qui, par leur position scientifique et sociale, rehaussent leur titre de membres du bureau.

M. Bertillon insistant sur les considérations qu'il a présentées,

M. Frignet demande la question préalable, et subsidiairement exprime le vœu qu'il soit mis fin au débat.

La prise en considération de la proposition de MM. Lunier, Bertillon et autres est mise aux voix et rejetée par 21 voix contre 6.

L'ordre du jour appelle la discussion du règlement intérieur; mais, sur une observation de M. de Fontette, appuyée par M. Wolowski, relative à l'inopportunité d'un pareil examen, alors que la révision des statuts a été ajournée, l'assemblée décide à l'unanimité que cette discussion n'aura pas lieu.

Avant de lever la séance, M. Hippolyte Passy, président de la Société, remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a conféré. Il adjure tous les membres de contribuer, par des travaux intéressants, au succès du Journal, et de faciliter ainsi la tâche ardue qui, jusqu'ici, n'a reposé, ou à peu près, que sur une seule tête. Il rend hommage en même temps à M. Legoyt pour le talent et le dévouement qu'il a mis au service de la Société.

L'allocution de M. le président est accueillie par de vifs applaudissements.

La séance est levée à 5 heures.